

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
6 SEPTEMBRE 2018 À 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT (01-280) AFIN DE FORMALISER L'USAGE PARC POUR CERTAINS TERRAINS AUX ABORDS DE L'ÉCHANGEUR TURCOT
(SECTEUR SAINT-HENRI)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 13 août 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **6 septembre 2018 à 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à créer et agrandir des parcs dans le secteur du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) aux abords de l'échangeur Turcot. Le projet de règlement vise à prescrire l'usage parc pour les emplacements suivants :

- Allée des tanneries située au nord de la voie ferrée, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (lots 4 140 653 et 4 145 335 du cadastre du Québec);
- Jardins des motards situé sur la rue Cazalais, entre les rues Saint-Rémi et Desnoyers (lot 4 140 516 du cadastre du Québec);
- Les terrains situés au nord de la rue Saint-Jacques et à l'ouest de la rue De Courcelle (lots 5 064 125 et 4 140 605 du cadastre du Québec);
- Le parc du Lac-à-la-Loutre, agrandissement vers la rue Saint-Ambroise (lots 4 769 925, 1 574 419 et 4 769 924 du cadastre du Québec);
- Les deux terrains situés de part et d'autre de la rue Hadley, au sud de la rue Saint-Patrick (lots 2 091 653 et 1 573 676 du cadastre du Québec).

Les dispositions relatives à des équipements collectifs comme des parcs ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 août 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude